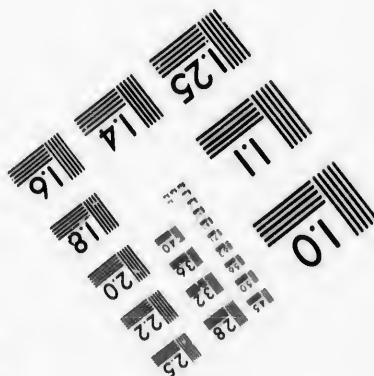
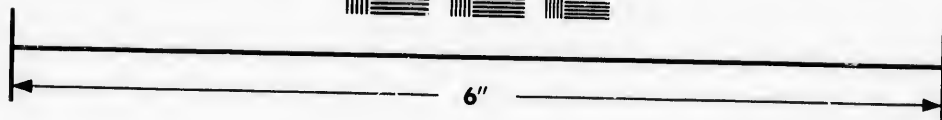
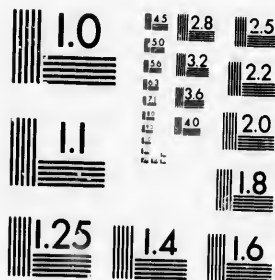


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEB. TER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

Additional comments:
Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] 1 feuille (verso blanc)

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

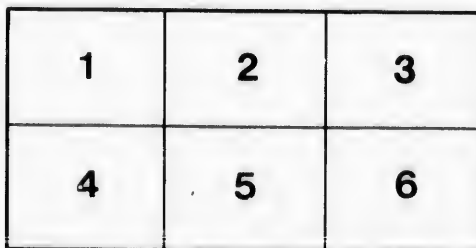
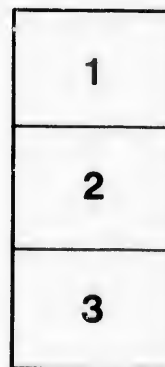
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

e
étails
s du
modifier
r une
Image

s

rrata
co

elure,
n à

32X

NOUS les grands éditeurs de grands papiers ont l'honneur de dire quelque chose d'agréable à leurs lecteurs le premier jour de l'An. Comme nous faisons cela toute l'année nous pourrions bien nous permettre de ne pas suivre leur exemple. D'ailleurs les temps sont peu favorables à la joie, et la première nouvelle que nous avons à inscrire sur nos tablettes c'est l'interdiction pour altération mentale de notre savant confrère le magnanime et poli Révérend Adam Thom. Nous considérons cet acte injuste, c'est un véritable grief dont notre Chambre d'Assemblée devrait s'occuper sérieusement. Pourquoi envoyer ce grand homme sous la garde de deux corps renommés pour tout excepté leur sagesse ; confier la personne de ce Napoléon renversé non à un, mais à deux régiments de Radsau Lowe ! Et vous les supports de la bonne cause, qui a pu vous provoquer à un tel acte d'iniquité ? L'Association Constitutionnelle a cessé d'exister par cet acte. Les Conseils que jusqu'à présent on considérait comme les guenilles du bon vieux temps se sont changés en boureaux de tout ce qui appartient au temple vénérable de la liberté ! Dans quel temps vivons-nous, au milieu de quel peuple nous trouvons-nous ? Le public éblouissant en fut-il après avoir lu les pièces de cet important procès que nous lui soumettons aujourd'hui. Quant à nous, plus de réserve ! Nous affirmons pas à déclarer que nous renouons à la cause loyale, parce qu'elle est restée elle-même à tout ce qui la rendait respectable et puissante ; elle a ramé son corps et son âme en restant l'incomparable Adam Thom, qui quoique dans les petites maisons n'en est pas moins le grand, le Révérend, le glorieux Adam Thom.

L'Association Constitutionnelle
et
Le Révérend Adam Thom.

Cour suprême de la république
Française d'Amérique,

Présent Honorable B. C. A. Sherbrooke.
La Pétition.

A l'Honorable B. C. A. Sherbrooke, Juge de la Cour suprême de la république Française d'Amérique,

Les humbles pétitionnaires soussignés membres de l'Association Constitutionnelle respectueusement exposent :

Que les temps sont durs, l'argent rare, et le Gouvernement un radical qui ne veut pas que le grand nombre paie pour le petit.

Que les dispositions parlementaires de l'Administration à l'égard des hommes de sang pur se sont assez manifestées en ce que le Lord Gouverneur ne veut plus souffrir que la pauvre bien dévouée d'un an se serve de mépris, de sorte que plusieurs honorables conseillers experts, législatifs, auditeurs de patentes de terres, commissaires de Cours d'Écoute, et des ad'patens, diagoneurs, Bestons et gens qui par leur naissance vivent de bassesses et de misères, n'ont plus la ration double et triple et l'augmentation de gendre en sus et seront dorénavant obligés de travailler pour mener selon la sage de St. Paul qui dit en pouvant dire : il n'y a pas de four pour les taureaux.

Que S. E. au lieu de faire passer le trésor provincial par le canal ordinaire dans les poches de qui da veut d'eso-à-dire des durs faimeux - conseillers - Écouteurs et Législatifs, auditeurs de patentes de terres, commissaires de Cours d'Écoute, adolateurs, diagoneurs, flâteurs et autres gens à haute et basse Cour qui ont tous besoin de payer des manches de hoches et des battiments, a trouvé à propos d'accorder à court-joie à l'Assemblée Provinciale les sommes nécessaires pour satisfaire les chiens de potées qui ont eu des réclamations à lui faire, sans seulement faire attention à la pétition à ce contraire de vos humbles pétitionnaires, quoiqu'ils aient été reçus très-attentivement et on peut dire très-cordialement de la haute commission d'enquête.

Que d'après tout ce que vos pétitionnaires voient, entendent et sentent *id est* l'Assemblée bien reçue, ce qui da veut les constitutionnels seuls devraient être, la détermination formelle du Comte de Gosford de rendre justice à tout le monde pendant que vos humbles pétitionnaires seuls devraient être écoutés et choyés, et les diners que le dit Comte donne aux représentants du peuple au lieu de leur donner au goût de vos pétitionnaires — ils doivent conclure que bientôt on se saisira de la première occasion, où ils voudraient employer leurs anciens alliés — qui travaillent au canal et aux chemins sur l'Ottawa, pour user toute force et justice égale mais sévère envers eux ;

Que dans de pareilles circonstances il faut être ou traître ou aliéné pour procurer un pareille occasion à ce radical lord ;

Que le Révérend Adam Thom ci-devant ministre, maître d'école, dérivain et nommément auteur du poème didactique de l'art du savoir vivre et du courage, naratif quelque part en Ecosse où l'on brasse de la bière et d'huile de whiskey finie, n'a durant son séjour en cette province jamais montré la moindre passion violente excepté pour Pale, le whiskey et le beefsteak, au contraire a toujours été reconnu pour un homme pacifique, vivant dans la crainte de Dieu et des pistolets, au point qu'il préféra être chassé du magnifique beefsteak club plutôt que de tuer Samuel Revans qui lui offrait une partie de plaisir à la française.

Que depuis l'arrivée de Lord Gosford en cette Province il a d'abord donné plusieurs preuves d'altération mentale, ou de tour de tête à moment, jusqu'à ce qu'enfin il a absolument pris un caractère prononcé de fureur, comme à l'appert par les affidavits ; que vos humbles pétitionnaires se seraient contentés de le confier à la charge de l'Hôpital Général des bœufs, si toutes les loges n'étaient pas occupées par les *loyaux* sujets et *royaux* Brétans ;

Que la démenée du dit Révérend Adam Thom a pris un caractère si inquiétant, que l'Empire n'est à dire vos humbles pétitionnaires sont en danger d'être poursuivis par le radical Lord à la tête du Gouvernement et même à avoir la tête tranchée s'ils en ont, car le dit Révérend Adam Thom a dans sa dite fureur solevé et en terre, les loyaux — et les *loyaux* — pour bouleverser le Gouvernement du Roi tel

encore
diat le
et ne
Jonat
dema
pathét
raison
veille
read
avaien
pelé es
allron
Sur
Jemmy
frima
voulait
de tran
à son
bonnas
après le
Il lit
proclam
C'est
sell lég
chambre
sur le p
seillers,
curateu
Cepen
lirs qu
avait ap
un gar
é ma,
s'écria
Il joy
Puis il p
economi
Craig
société
Et l'
il s'ex
Flig
tue à
se 29 D
Jos
Robe
demeura
dépos
trouvé
les par
qu'il a d
état con
de Par
un cour
un beaf
autres p
aurait
quelque
dispositi
pure.
d'incon
mond ;
dus-m
l'antops
déconvo
organes
Que n'a
chez le
aurait
semblab
nière, e
au depo
sieux
foreur n
gouvern
charger l
da Héra
virot ja
déposant
on les jo
qui Pa
confusion
le dépos
Affirmé

1836.
à quelque chose
us faisons cela
leur exemple.
elle que nous
mentale de nous
ous considérons
semblée devrait
e de deux corps
Napoléon reu-
les supports de
ociation Consti-
résent on con-
aux de tout ce
ous, un mi-
ra après avoir
bon. Quant à
renouçons à la
ait respectablo
pparabl. Adam
grand, le Révé-

à république
Amérique,
Sherbrooke.

la république
constitutionnelle
qui ne veut pas

es hommes de
ceci pas sou-
plusieurs ho-
mes, commis-
et nous qui
tion double et
il obligés de
me. Il n'y a pas

mand ont nare
fers. Excutés
is d'Elchottez,
ur qui ont tous
uvé à propos
pour satisfaire
ment faire et
ils aient été
te commission

sentent, il est
raient être, la
monde pendant
et les diuers
ce celui-ci au
era de la pre-
voient un ca-
gale mais sé-

pour procurer
écrivain et
courage, nar-
key finé, n'a
violente ex-
reconnu pour
au point qu'il
manuel Revans

onné plusieurs
sa qu'enfin
ept par les
de confier à la
s occupés par
si inquiétant,
Dre poursui-
tête tranchée
soub. en et
de la R. n. tel

encoure. Il lui enjoignit niore de vispender tous les radicaux du pays, et le valet du diable n'eut pas mieux fait. Il lança contre eux toutes les foudres de Billingsgate, et ne ménagea ni Baptiste, ni Pat ni Jonathan ni John Bull. Baptiste s'en moqua; Jonathan bailla, et Pat le bâtonna; mais John Bull, de mauvaise humeur, lui demanda à douze pas comme se ses baivernes. Le révérend lui fit alors un sermon pathétique sur les funestes effets du sulpêre destructeur et lui prouva par bien des raisons et par l'exemple de son confrère Sam qu'il était bon de vivre. C'était la veille d'une réunion du beef-steak Club. Le révérend qui en était membre s'y rendit avec son appât ordinaire, mais si fut écon lui par les enfans de Wallace qui avaient appris son sermoin sur le sulpêre et les douceurs de la vie et qui avaient appelé cela *Courdisse*. On assure que ce fut son estomac qui souffrit le plus de cet affront.

Sur ses entrefaites le Set-ler mourut d'innation avec la célébrité du dit Charles Jeminy. Le révérend était in jour au grand air à contempler à jeun les beautés du firmament, quand Bobby Wore passa et lui offrit la direction de son journal qu'il voulait lui dit, rendre tout à fait militaire. A ces derniers mots le révérend fut saisi de tresses et crut voir encore John Bull devant lui, mais se remettant un peu, il dit à son nouveau patron qu'il acceptait volontiers son offre, pourvu que ses devoirs se bornassent à écrire sur Part militaire. La condition fut acceptée, et peu de jours après le Herald sentit en grand appareil de guerre.

Il fit un appel aux armes, évapila les cordes des Wallace et des Bruce, fit des proclamations en vers et en prose, prescrivit des plans de bataille, &c. &c. &c.

C'est alors que je m'aperçus qu'il était devenu fou. J'assemblai aussitôt le conseil législatif pour donner son avis sur l'expédience de lui nommer un curateur. La chambre déclara le conseil incompetent à donner son opinion dans cette occasion sur le principe qu'il existait une trop étroite sympathie entre le révérend et les conseillers, mais les juges prononcèrent en faveur du conseil législatif. Je fus alors élu curateur à la personne du dit Adam Thom, car j'ai déjà dit qu'il n'avait pas de biens.

Cependant ses écrits avaient tellement enflamé les sans culottes et les sans souliers qu'ils se réunirent en un marché aux bestes, lieu qu'il leur avait indiqué et qui avait appelé le bureau (the stable) de la civilisation. Il s'échappa furieusement de son garde et courut au lieu où il habitait. Il se gratta l'oreille, puis cria, urkla, bava, se mit, et nous en qui virent d'abord que leur poids était en finbeaux par derrière, s'écriant: hurrah, hurrah, hurrah!!!

Il organisa un corps de Curateurs, à condition qu'il fut exempté du service. Puis il prit le nom d'un général de l'armée d'Asie, le Royaume Romaine, et c'est sous ce nom qu'il vint à la tête de sa 516me bataillon à Los Gosford.

Craignant d'être envenimé par ses extravagances, je lui laissai aux soins de l'association curative de la ville.

Et le dépositaire qui pleure sur le plus long, mais qui, pour l'amour de la bêtise, se expose de temps en temps dans des plus longs détails.

Flugela de mit nous z r...
tous à l'organe des P...
ce 29 Décembre 1836

COPIERTON.

Joseph Smith, Jr. P.

Robert Davidson D. M. professeur et accoucheur du grand collège de Guelberton demeura il en la rue au sang, ayant prêté serment sur le manifeste de M. Papineau, déposa et dit qu'il se souvenait depuis longtemps le révérend Adam Thom à l' toujours trouvé un homme intelligent et même timide. Que finalement il a été appelé par les parens et amis du dit Adam Thom pour l'examiner et décider de son état mental; qu'il d'abord examina son thorax et ses poumons et qu'il les a trouvés dans un état complet d'ossification, conséquence nécessaire d'une trop grande insufflation de l'air constitutionnel du l'utérin, qui était une pour affaires de commerce. Quant au cœur le dépositaire n'a pu le découvrir dans cette cavité, qui au parer il avait trouvé un beef-steak mal cuit traversé d'un canal de sphéropes d'un long; ensuite le dépositaire auroit procédé à ouvrir l'abdomen. Que le premier objet qui s'est présenté à sa vue aurait été un estomac tout distendu de bière tournoie et de whiskey sulphurisé; que quelques suspects quiissent des symptômes d'altération qu'une terrible disposition versée et l'altération adaltermé des liquores par les marchands de race pure. Qu'après il examina les gros et les petits intestins et qu'il n'y trouva rien d'inconstitutionnel, si ce n'est 52 intususceptions avec beaucoup de vent de todomonid; que l'omentum avait une substance semblable à du parchemin sur lequel ce des-nement 800 petits intususceptions. Le dépositaire dit depuis qu'il aurait continué l'autopsie presque dans la cavité formée par les os iliaques et le sternum où il aurait découvert un organe, qui chez les autres hommes se trouve dans le thorax. Cet organe qui était le cœur se trouvait formé d'un tissu de fibres extrêmement lâches. Que n'ayant pu constater qu'il n'y avait pas de l'altération mentale qu'on supposait chez le dit Adam Thom, le dépositaire s'est décidé à faire l'ouverture du cranium, et aurait trouvé dans la cavité cérébrale au lieu de cervelle de petites gorgelines oblonges semblables à des manches de hache et à des bâtons de connétables. Pour la dure-mère, cette membrane était si faible qu'elle se lacéra sous les doigts, ce qui fait lire au dépositaire que le soleil de l'Amérique a du nécessairement produire les effets persévieux sur le dit Adam Thom, qui explique à la fois son altération, mentale et au l'neur nellousous. Le dépositaire dit de plus qu'il serait dangereux de laisser le dit dévoté pour le moment de ses extrémités, et qu'il se proposait de le faire charger les carabes des 800 rulenien et faire leurs travaux on mettre le feu à l'office du Herald, et quant à ses pieds le dépositaire affirma *secundum artem* qu'il ne lui servirait jamais à autre chose qu'à chercher le salut dans la fuite. Qu'autopsie faite, le dépositaire prit les matras au regard sur la face du dit Adam Thom et a remarqué que les joues des impressions digitales semblables à celles du poisson St. Pierre, ce qui l'a engagé à jeter également l'œil sur les parties postérieures, qui portaient des confusions dans lesquelles se trouvaient encore des fragmens de cuir à semelles. Et le dépositaire n'a dit plus rien et a signé avec nous.

ROBERT DAVIDSON M. D.

Que depuis l'arrivée de Lord Hester en cette Province à un âge où il n'est pas susceptible d'aliénation mentale, non de jour en jour, et augmenté, jusqu'à ce qu'enfin il a absolument pris un caractère prononcé de fureur, comme il appert par les affidavits; que vos humbles pétitionnaires se seraient contentés de le confier à la charge de l'Hôpital Général des loyaux, si toutes les loges n'étaient pas occupées par les loyaux sujets et vrais Brétons;

Que la démente du dit Révérend Adam Thom a pris un caractère si inquiétant, que l'Empire c'est à dire vos humbles pétitionnaires sont en danger d'être poursuivis par le radical Lord à la tête du Gouvernement et même à avoir la tête tranchée s'ils en ont, car le dit Révérend Adam Thom a dans sa dite fureur soulevé ciel et terre, les loyaux fous et les fous loyaux pour bouleverser le Gouvernement du Roi tel qu'heureusement établi dans cette république lequel attentat serait attribué non au dit Adam Thom, mais à ses parents et amis loyaux, vos pétitionnaires Constitutionnels.

Que vos pétitionnaires avaient fait nommer au dit Révérend Adam Thom un curateur en la personne du très honorable Peter Lord Coblerton, mais que celui-ci loin de faire son devoir l'a négligemment laissé échapper de sa garde, en sorte que vos humbles pétitionnaires se déchargent de toute responsabilité à l'égard des crimes et délits que leur dit parent le Révérend Adam Thom peut avoir commis depuis le commencement de sa démente, jusqu'à ce jour, sur le dit Très honorable Peter Lord Coblerton et de plus vos humbles pétitionnaires sont incapables de surveiller leur dit parent. Ce considérant vos humbles pétitionnaires prient Votre Honneur qu'il plaise ordonner une assemblée des parents et amis des Conseils Législatifs et Exécutif, aux fins de donner leur avis sur la nomination d'un autre curateur au dit Révérend Adam Thom, et ferez justice.

AFFIDAVITS.

SIR GEORGE DREDGINGWHARF après serment prêté sur les 92 résolutions déposées et dit :

Qu'il connaît depuis longtems le Révérend Adam Thom. Qu'il lui est absolument impossible de dire le lieu de sa naissance. . . . c'est à dire bien entendu le lieu de naissance du dit Adam Thom; que le dit Adam Thom aurait jusqu'à présent montré les dispositions les plus pacifiques, mais qu'il est maintenant atteint d'une démente tout à fait extraordinaire, ne rêvant que guerres et combats, et amenant les enfans et les vieux pour s'en faire suivre dans les rues et partout ailleurs où le porto sa folie; qu'il s'entretient sans cesse de récits belliqueux, et qu'il dit même avoir formé le projet de renverser le gouvernement de Sa Majesté en cette République, et qu'il est sans de traveurs lorsque quelqu'un prononce le mot de gouvernement en chef ou république française devant lui. Qu'en outre des grands biens qu'il a produits depuis le commencement de sa folie, et en particulier de toute la fortune, toutes les richesses et toutes les lumières du pays dont l'Association Constitutionnelle Pavat fait dépositaire, il a déjà fait grand tort à son associé, la vente de l'onguent qu'ils débitent ne rapportant presque plus rien.

Que quoique le déposant eût dans l'origine suggéré les motifs dont s'étaye le dit Thom dans ses projets d'armement, ses violences sont ensuite devenues telles que le déposant s'est vu forcé de le renier par trois fois.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé,

GEORGE DREDGINGWHARF.

Affirmé devant moi,
à Montréal dans le Haut-Canada, 26 Déc. 1835.

CMS. JEMMY, J. E.

PETER LORD COBERTON, après serment prêté sur la Banque du Peuple, dépose et dit :

Qu'il connaît depuis son enfance le Révérend Adam Thom, né dans les dépendances du manoir du déposant près de Glasgow. Que le dit Adam Thom serait le fils d'un joueur de vielle; qu'il aurait dans son enfance manifesté les dispositions les plus basses, au point qu'il serait même arrivé au déposant de lui donner des coups de savette dans la figure et que le dit Adam Thom n'aurait pas cherché à se venger. Que les parents du dit Adam Thom crurent alors qu'il ne serait jamais un militaire, et qu'un ministère de paix et de charité conviendrait mieux à son caractère. Peu après il devint le Révérend Adam Thom. Son premier sermon d'église dans un des faubourgs de Glasgow fut exclusivement en faveur de l'Eglise établie. Ses auditeurs le précipitèrent de la chaire avant qu'il fut rendu à la vie éternelle. Il chercha alors à répandre ses doctrines dans les montagnes de l'Ecosse; mais il prêcha dans le désert comme Mr. Shebrookke en Parlement et ne lut pas compris mieux que lui. Il quitta alors son ingratitude pour venir en Canada, n'emportant avec lui que lui-même. En arrivant il fit rencontre de M. Charles Jenny, Avocat, qui, malgré les élections, n'avait pu sortir de l'obscurité où le retenait son ignorance et ses réponses devant le comité de la Chambre des Communes. Il lui offrit ses services de prédicateur, de publiciste, de flagorneur, de coturnateur et d'acteur dans tous les rôles qu'il voudrait lui faire jouer, pourvu qu'il lui donnât à manger. Mr. Charles Jenny crut trouver dans ce manuscrit un sur moyen de parvenir à la célébrité et après lui avoir donné du whiskey, du pain et des culottes, il lui ordonna de publier un journal, dont il occuperait la plus grande partie des colonnes. De là l'origine du Sattler, dont la dédicace fut faite au dit Charles Jenny, comme suit :

Grantor liberali
Cherique bran-lique, &c.

Le dit Charles Jenny fut ravi de cette épigraphe, tout fier et tout surpris de comprendre le latin. Il prit grand soin du Révérend qui devient bientôt d'une riche

Le dit
Q. Co
R. Jen
Q. De
R. Da
Q. Qu
R. Ar
Q. De
R. M
Q. O
R. Ru
soufflet à
Q. Qu
R. Go
Q. Et
R. Yo
Q. De
R. A p
Q. Av
R. Pr
Q. Il p
R. Hu
Q. Co
R. Ka
Ze
Q. Je
R. Vo
De
El
Ma
Q. M
R. " I
Q. Co
R. E
Q. Se
R. Qu
mise pou
Q. Et
R. Tr
Q. Co
R. Vo
bonnes
d'a vent
d'homme
à rom
brava
en " p
plus d'e
ructéna
Q. Co
Sténogr
R. T
éphoné
---En
Vù la
par l'ho
renvoyé
des Cor
procès-
dit Rév
Dion

le dépositaire de son honneur et de sa réputation, qui se refuse à charger les carabines des 800 rîlemen et brûler leurs favons ou les élever à l'office du Hérald, et quant à ses pieds le dépositaire affirme *secundum verum* qu'il ne lui serviront jamais à autre chose qu'à chercher le salut dans la fuite. Qu'autopsie faite, le dépositaire a par hasard jeté un regard sur la face du dit Adam Thom et a remarqué sur les Jones des impressions digitales semblables à celles du poisson St. Pierre, ce qui l'a engagé à jeter également l'œil sur les parties postérieures, qui portaient des contusions dans lesquelles se trouvaient encore des fragmens de cuir à semelles. Et le dépositaire ne dit plus rien et a signé avec nous.

Affirmé devant moi à Gaspé,
dans le Nouveau Brunswick
ce 26 Décembre 1835.

ROBERT BELIALSON M. D.

Lewis HANGENSTEIN, J. P.

INTERROGATOIRES.

Le dit Révérend Adam Thom, interrogé par nous a répondu comme suit :—

- Q. Comment vous appelez-vous ?
- R. Jemmy craint d'être cassé, s'il n'en fournit toujours.
- Q. De quel pays êtes-vous ?
- R. Darned french dogs.
- Q. Quel est votre métier ou profession ?
- R. Arouse, Rifleman.
- Q. De quelle religion êtes-vous ?
- R. Murder, murder, Gray's Inn Square ! !
- Q. Où demeurez-vous ?
- R. Rue Percée, maison brûlée, No. effacé, au coin de c'te borne qu'a donné un soufflet à ce chien,
- Q. Quel âge avez vous ?
- R. God save the King.
- Q. Êtes-vous marié ?
- R. Yes, Sir John Colborne.
- Q. Depuis quand êtes-vous dans le pays ?
- R. A parcel of sloop sellers, what a shame !
- Q. Avez vous des propriétés ?
- R. Primum volumen coloni.
- Q. Il paraît que vous connaissez le latin ?
- R. Hurrah for the bonnets a'bleu !
- Q. Couvrez vous car il fait froid.
- R. Kai su néphélé géréta Zeu, Zeu pater, idéthén médéon, Kudisthé, még'sthe !
- Q. Je ne comprends pas cela : dans quelle langue parlez vous ?
- R. Voulez vous savoir l'histoire De Manon Giroux : Elle n'est pas à sa gloire Mais dans ! voulez vous.
- Q. M. le Révérend, on ne chante pas ici.
- R. " Miserable fanatique."
- Q. Comment vous insultez la Cour ?
- R. Et Satan tira dans ses cavernes avec les dominateurs des nations.
- Q. Seriez vous Républicain ?
- R. Quand on a tout perdu et qu'on n'a plus d'espoir, On prend l'devant d'za chomise pour s'en faire un mouchoir.
- Q. Êtes-vous Tringéien ; vous récitez des vers ?
- R. Trente six sols le gallon. C'est pas cher
- Q. Consentez-vous à être interdit ?
- R. Vous serez battu en poussière par les flots de la mer populaire,—les eaux boueuses du Mississipi ne vont se mêler aux eaux limpides de l'Ohio et la rose des vents ne fréquente pas ces deux fleuves.—Vous ne connaissez pas le vrai point d'honneur, il est dans le nez et les Carabiers du Grand Lamin le font consister à manger des pastilles composées de ses ex rémens. Je ne suis pas un ces parvenus bêtards qui arrivent ici comme des " chertilles rampantes" et qu'on voit se changer en " peulons bulans", les vagues écumeantes, la foudre qui frappe les arbres les plus élevés, des vases aux hé issés de boulets qui ont moucheté les voiles en caractères indélébiles,—au lieu de votre nationalité ;—hear him.
- Q. Comme il a tenu les beautés de mes discours parlementaires ! Seriez vous Sténographe ?
- R Tremblez sur le siège du Juge Kerr : le règne du ridicule est toujours éphémère ; vous serez remplacé par un patriote, un radical, un Baptiste.....

---Emmenez le, emprenez le, il est fou, je l'interdis.

ARRET.

Vu la récusation faite de notre personne dans la présente demande en interdiction par l'honorable Longueur Belvédère, faisant tant pour lui que pour le prévenu, avons renvoyé icelle et ordonné qu'il soit passé outre. Vu l'avis des parens et amis des Conseils Législatif et Exécutif, et ayant interrogé l'interdit comme appert au procès-verbal ci-dessus, ordonnons que le Conseil Législatif soit enrateur onéreux au dit Révérend Adam Thom et le Conseil Exécutif son curateur honorifié.

Donné à Québec dans la Province du Nouveau-Brunswick ce 26 Décembre 1835

si inquietant,
être poursuivi
tranché
enlevé ci et
du Roi tel
négligé non
stitutionnels.
un curateur
lui-ci loin de
porte que vos
des crûnes
sais depuis le
a Petar Lord
veiller leur dit
sur qu'il plaise
Exécutif, aux
vérérend Adam

tions dépose

est absolument
du le lieu de
resent montré
une déminence
ant les enfans
à le porte sa
même avoir
république, et
erneur en chef
il a prodigués
me, toutes les
nuelle l'avait
onguent qu'ils

s'êta.e le dit
mes telles que

WEHART.

Peuple, dépoec

les dépendan-
serait le fils
positions les
severes
cherché a se
eraut jamais un
son caractère.
été dans un
étable. Ses
éternelle. Il
mais il prêcha
pris mieux que
triant avec lui
, Avocat qui,
on ignorance et
il lui offrit ses
ur et d'acteur
mat à manger,
e parvenir à la
e, il lui ordonna
bonnes. De là
7, comme suit :

tout surpris de
mit d'une niche

